



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

compagnies

Question écrite n° 20021

Texte de la question

M. André Vallini appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la désorganisation actuelle du transport aérien en France. En effet, des usagers de plus en plus nombreux se plaignent à juste titre des retards très fréquents par rapport aux horaires prévus, au départ comme à l'arrivée. Clients captifs des compagnies aériennes, les usagers supportent de plus en plus difficilement que celles-ci ne puissent tenir leurs engagements, alors même que le transport aérien demeure un mode de déplacement onéreux. Il lui demande donc ce qui peut être entrepris pour améliorer la ponctualité du transport aérien.

Texte de la réponse

La ponctualité du transport aérien en France s'est dégradée en 1998 par rapport à l'année précédente, avec une augmentation du nombre cumulé des minutes de retards en croissance absolue de l'ordre de 12 % entre le 1er janvier et le 1er novembre. Ces résultats sont cependant à mettre en perspective. L'augmentation du trafic exprimée en nombre de vols contrôlés - de l'ordre de 5 % par an depuis 1985 - s'est accélérée en 1998 : un taux de croissance supérieur à 7,5 % est attendu par rapport à 1997. Cette croissance est l'une des plus fortes enregistrées au cours des dix dernières années. A ce développement global du trafic, qui tend à saturer les itinéraires aériens, s'ajoutent les problèmes générés par l'organisation de plates-formes de correspondances de la part de plusieurs compagnies aériennes. Cette stratégie consiste, pour un transporteur, à concentrer sur un aéroport l'arrivée et le départ de nombreux vols sur des plages horaires étroites, rendant ainsi possibles de nombreuses combinaisons d'acheminement pour le passager. Toutefois, elle tend aussi à saturer les capacités aéroportuaires. Pour faire face à ces flux de demande, la direction générale de l'aviation civile (DGAC) mène une politique d'adaptation et de modernisation qui permet chaque année d'augmenter notablement la capacité des systèmes de navigation aérienne. Ces efforts permettent, en 1998, de contenir l'augmentation des retards et d'enregistrer de meilleurs résultats que ceux constatés dans d'autres pays européens : les 27 Etats composant la Conférence européenne de l'aviation civile ont connu, cet été, une augmentation globale des retards de 44 % pour une croissance de trafic de 5 %. Ces constats ne sont toutefois pas satisfaisants et la qualité de service doit être encore améliorée pour tous les acteurs du transport aérien et les passagers. Le 3 novembre 1997, un protocole d'accord triennal, prévoyant entre autres la poursuite du recrutement pour augmenter les effectifs de personnels opérationnels qualifiés, a été signé avec les principales organisations syndicales de la DGAC. Le 30 juin 1998, un protocole d'accord a été adopté visant à améliorer la gestion commune civile/militaire de l'espace aérien, en particulier dans la région nord, nord-est de la France, zone parmi les plus chargées d'Europe. Les bénéfices de cet accord sont attendus pour l'été 1999. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'harmonisation européenne, la France joue un rôle actif pour mettre au point la troisième version du réseau de routes européen dont la mise en service débutera en février 1999. Obtenir des gains substantiels de capacité des systèmes de navigation aérienne nécessite de mener des projets longs et complexes, tout en maintenant la sécurité à son plus haut niveau. Pour y parvenir, la coordination entre tous les intervenants est essentielle : compagnies aériennes, aéroports, autres organismes européens de navigation aérienne. Les services locaux de l'aviation civile invitent les transporteurs aériens à communiquer, avec davantage d'anticipation, leurs prévisions

de programmes d'exploitation, avec deux objectifs : d'une part, permettre la recherche des adaptations nécessaires de l'espace aérien et de sa gestion et d'autre part, conduire une concertation avec les transporteurs sur la mise en cohérence nécessaire de leur programmation avec la capacité immédiatement disponible. Ces deux actions tendent à réduire le nombre et la durée des retards.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20021

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5514

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1100